

PROTOCOLE – Inventaire québécois du mildiou et du blanc résistants aux fongicides dans la vigne : saison 2025

Dans le cadre de ce projet, des tests de biologie moléculaire pourront être effectués pour les maladies et les groupes de fongicides suivants :

- ▶ Le mildiou, code Mi (*Plasmopara viticola*, groupes 11 et 40);
- ▶ Le blanc, code Bl (*Erysiphe necator*, groupes 3, 7 et 11).

Pour la saison de culture 2025, un vignoble québécois a la possibilité de faire analyser 1 échantillon par maladie. Il peut demander des analyses pour les deux maladies.

Ce n'est pas un service d'identification de maladie. Vous devez être certain de ce que vous envoyez au laboratoire.

Échantillonnage et envoi :

Si possible, les échantillons **devraient être collectés en début de semaine et envoyés par messagerie rapide au plus tard le mercredi**. Cela évite qu'ils se dégradent en restant « coincés » dans un camion de livraison durant la fin de semaine. Si les échantillons sont collectés après le mercredi, il sera possible de les garder réfrigérés jusqu'au début de la semaine suivante.

Les échantillons qui seront envoyés au laboratoire entre juin et septembre 2025 doivent **être très symptomatiques de la maladie pour laquelle vous demandez l'analyse de résistance**. Chacun des échantillons (1 par maladie et par site) envoyés sera composé de 10 éléments symptomatiques d'un même cépage prélevés dans l'ensemble de la parcelle, selon un parcours d'échantillonnage en « W » :

- ▶ 10 feuilles infectées par le mildiou ou le blanc.

Avant d'être envoyées au laboratoire, les feuilles récoltées (mildiou et blanc) devront être mises en « sandwich » dans du papier absorbant, emballées dans un sac de plastique bien identifié et placées le plus rapidement possible au frais dans une glacière avec un bloc réfrigérant (*ice pack*).

Expédier les échantillons par messagerie rapide au LEDP après avoir, au préalable, remplir une [demande d'analyse](#). Afin qu'aucuns frais d'analyse ne soient facturés, sélectionner l'option « Projet résistance RAP vigne 2025 ». Dans la section d'identification du client, inscrire le code attribué pour chaque maladie de chacun des vignobles.

Identifier tout échantillon avec :

- ▶ La date d'échantillonnage;
- ▶ Le numéro de la demande d'analyse du laboratoire.

Pour chaque échantillon soumis, certaines informations doivent être fournies à la demande en vue de faciliter l'interprétation des résultats.

Informations minimales demandées :

- ▶ Le numéro de l'échantillon;
- ▶ Le numéro de la demande d'analyse du laboratoire;
- ▶ La date d'échantillonnage;
- ▶ Le nom et le numéro de la parcelle;
- ▶ Le cépage.